



Soutenance de Thèse

Msbah HMADI

« Les changements politiques et constitutionnels en Libye et leur impact sur l'exercice de la fonction législative du pouvoir exécutif »

Vendredi 21 octobre 2016
Université d'Angers – UFR de droit
Salle du conseil

Thèse préparée sous la direction de Mme Martine LONG, Maître de conférences à l'université d'Angers.

Autres membres du jury :

- * **Mme Isabelle MULLER QUOY**, Maître de conférences à l'Université de Picardie (rapporteur)
- * **M Mahfod TWATI**, Professeur à l'université Al-Asmarya (rapporteur)
- * **M Félicien LEMAIRE**, Professeur à l'université d'Angers
- * **M Jacques FIALAIRE**, Professeur à l'université de Nantes

Résumé :

Les systèmes politiques traditionnels se divisent en trois régimes principaux selon les interprétations du principe de la séparation des pouvoirs : le système parlementaire, le système présidentiel et le régime d'assemblée. Toutefois, l'intervention du pouvoir exécutif dans plusieurs domaines, en particulier dans le domaine législatif et la croissance de son rôle conduit à un déséquilibre dans la répartition des fonctions au sein de l'Etat, y compris au sein des pays qui prônent l'unité du pouvoir, ainsi, la concentration des autorités en faveur du pouvoir exécutif devient caractéristique des systèmes traditionnels. Par conséquent, le critère de principe de séparation des pouvoirs n'est pas valable pour déterminer les systèmes politiques, ce qui mène une partie de la doctrine constitutionnelle à adopter un nouveau critère qui concerne la forme du pouvoir exécutif et son rôle dans la vie politique. C'est pourquoi cette recherche se concentre sur la forme de relation existant entre les pouvoirs dans les régimes politiques en Libye, depuis son indépendance en 1951 jusqu'à nos jours. A travers les changements politiques et constitutionnels qu'ont connus le pays et l'étendue de l'intervention du pouvoir exécutif dans le domaine législatif à l'ombre de ces changements.